NIÈVRE
le département

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Nevers, 9 AOUT 2023

Direction de l'Attractivité

MAIRIE DE COSNE
21 AOUT 2023
N° 2943

D -> Urbanisme
C -> M Lienhard

Dossier suivi par : M. LACROIX
tél. : 03.86.60.67.38
Mail : dominique.lacroix@nievre.fr
Réf: Dir Att- 2023-08
DL/MB

Ville de COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Daniel GILLONNIER
Maire
Mairie
Service urbanisme
Place du Docteur Jacques Huygues des Etages
BP 123
58 206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

Objet : PLU de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire - Projet de modification simplifiée n°4

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité mon avis dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Les adaptations proposées visent essentiellement à faciliter la concrétisation du projet de création du nouveau centre hospitalier dans la zone des "Grands Champs".
Les modalités de gestion des flux ayant été définies en étroite concertation avec les services départementaux, l' évolution proposée ne suscite aucune objection de ma part.

En conséquence, par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis favorable.

Les services départementaux restent à votre écoute pour vous apporter, le cas échéant, tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Mpnsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente déléguée

Jocelyne GUERIN

Copie à Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du Canton de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE DE COSNE

04 AOUT 2023

N° 2830

O → Urbanisme
C → M. Lienhard

PRÉFET
DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LR/AR n° 2C152035 24345

Service Aménagement Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par : Elisa VACHER
Tél : 03 86 71 71 06
courriel : elisa.vacher@nievre.gouv.fr

Direction départementale
des territoires

28 JUIL. 2023

Nevers, le

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Objet : Modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Par courrier reçu le 10 juillet dernier, vous m'adressez, conformément à l'article L 153-45 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme (PLU).

La modification envisagée ne va pas modifier les possibilités de construction, ni pour les augmenter, ni pour les diminuer. Elle porte exclusivement sur le secteur 1AUe (OAP des Grands Champs et articles 10 et 13), ces évolutions ayant notamment pour objet de permettre le projet de nouveau centre hospitalier retenu en 2021 dans le cadre du Ségur de la Santé.

J'émets un avis favorable au projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Cosne-Cours-sur-Loire.

Ce présent avis devra être joint au dossier mis à la disposition du public.

Po

Le directeur départemental

Le Directeur Départemental
Des Territoires Adjoint

Marc SÉVERAC